



# AVIS DE POSTE VACANT



Concours # 2019-04

<b>TITRE DU POSTE</b>	Technicien en environnement
<b>STATUT</b>	Temporaire
<b>SERVICE</b>	Environnement
<b>DÉBUT</b>	Mars 2019

Sous la supervision du directeur-adjoint, Environnement, le titulaire de ce poste soutient ce dernier dans l'application de la réglementation municipale ainsi que dans les dossiers courants et programmes du Service.

## **NATURE DU TRAVAIL**

- Émission des permis d'installations septiques et de puits, et suivi des requêtes;
- Suivi des vidanges de fosses septiques et des contrats d'entretien de systèmes de traitement secondaire avancé et tertiaire;
- Information, sensibilisation et conseil aux citoyens;
- Inspection d'installations septiques, émission de recommandations et suivi des infractions;
- Rédaction de rapport, de lettres et d'avis et émission de constats d'infraction;
- Toutes autres tâches connexes.

## **EXIGENCES**

- Formation niveau collégial minimum en aménagement du territoire, environnement ou domaine connexe;
- Être disponible du 15 mars au 15 décembre 2019;
- Maîtrise du français parlé et écrit et connaissance usuelle de l'anglais;
- Bonne connaissance des lois, politiques et règlements provinciaux suivants : *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection – Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées – Loi sur la qualité de l'environnement – Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*
- Connaissance des systèmes existants au niveau du prélèvement et du traitement de l'eau des résidences isolées;
- Expérience de deux (2) ans dans le milieu municipal, un atout;
- Habileté à utiliser les logiciels de la suite Office et le logiciel Accès Cité Territoire de PG Solutions, un atout;
- Connaissance du territoire, un atout;
- Permis de conduire valide.

## **COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES**

- Habileté à communiquer avec le public;
- Vigilance et sens de l'observation;
- Bon jugement, respect, confiance et fermeté dans l'application de la réglementation;
- Tolérance au stress;
- Autonomie;
- Bon sens de la planification et de l'organisation.

## **HORAIRE DE TRAVAIL**

La semaine de travail est de 34 heures répartie du lundi au vendredi inclusivement.

## **CONDITIONS DE TRAVAIL**

La rémunération offerte est celle déterminée en fonction de la convention collective.

## **DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE**

Le 15 février 2019

## **POUR POSTULER**

[reshum@ville.prevost.qc.ca](mailto:reshum@ville.prevost.qc.ca)

Le 23 janvier 2019